Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 056-215600032-20261105-2026_119B-DE

COMMUNE

Arradon
GOLFE DU MORBIHAN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 novembre 2026

Date de la convocation : 29/10/2026
Date d'affichage : 29/10//2026

Secrétaire de séance : FOREST Dany

Le cinq novembre deux-mille-vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune, s'est installé sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe PERIES, le Maire.

NOMS - Prénoms	Présent(e)	Absent(e)-Excusé(e)	A donné pouvoir à :	NOMS - Prénoms	Présent(e)	Absent(e)-Excusé(e)	A donné pouvoir à :
PERIES Jean-Philippe	X			JEGAT Anne	X		
AUBRY Jean-Pierre	X			JEGAT David		Excusé	JEGAT Anne
BLANCKAERT Sylvie	X			KOHAUT Catherine	X		
CHAIZE Catherine	X			LATINIER Alain	X		
CHLEBOWSKI Stéphane	X			LE MENTEC Fanny	X		
CRUSSAIRE Nicolas		Excusé	PERIES Jean-Philippe	MAUGER Antoine	X		
DELAFOULHOUZE Yann	X			MONCHAL Pierre	X		
D'HEROUVILLE Isabelle		Excusée	AUBRY Jean-Pierre	MONNIN Eric		Excusé	BLANCKAERT Sylvie
DUPRIEU Marie		Excusée	FOREST Dany	MONTIEGE Aude		Excusée	CHAIZE Catherine
FOREST Dany	X			PARENT Christophe	X		
GOBERT Martine	X			QUEMERAIS Elisabeth	X		
GREGOIRE Laurent		Excusé	QUEMERAIS Elisabeth	RUELLAN Yoann		Excusé	PARENT Christophe
GUYOT Philippe	X			THEN Charlène	X		
HEMAR Etienne	X			TOUREAU Alain	X		
JARLEGAND Elisabeth	X						

Total membres	Présents	Pouvoirs	Votants
29	21	8	29

Délibération N° 119 du 5 novembre 2026 – Famille - Actualisation du règlement intérieur de l'élection du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) d'Arradon

Rapporteur : Catherine CHAIZE (annexe 13)

Vu l'avis de la commission famille enfance jeunesse en date du 20 octobre 2026 ;

Mis en place en 2018 sur Arradon, le conseil municipal des jeunes (CMJ) fonctionne sur la base d'un mandat de deux ans. Une nouvelle campagne électorale sera lancée en novembre 2026 vue de l'élection du cinquième CMJ en janvier 2027.

Inscrit dans le projet éducatif de territoire (PEDT), le conseil municipal des jeunes doit permettre aux jeunes de :

- faire l'apprentissage de la citoyenneté, par la familiarisation avec le processus démocratique (élections, débats, votes…) et une meilleure connaissance de leurs droits et devoirs d'enfant.

arradon.com

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 056-215600032-20261105-2026_119B-DE

- développer leur autonomie et leur esprit d'initiative, en leur permettant de devenir à part entière des acteurs de la vie de la commune (consulter, proposer, concrétiser) et en leur inculquant la dynamique de projet (réfléchir, décider, puis exécuter des actions).

- favoriser le vivre ensemble, en encourageant les initiatives altruistes (participer à des temps forts de la vie de la commune…) et en apprenant à l'enfant à accueillir la différence (générationnelle, culturelle…)

Jusqu'à présent, seuls les jeunes domiciliés et scolarisés en classe de CM1, CM2 ou 6ème à Arradon pouvaient se porter candidats aux élections du CMJ.

Afin de permettre à davantage de jeunes de s'impliquer dans la vie communale, il est proposé d'élargir les conditions de candidature aux enfants scolarisés dans un établissement de la commune, **quelle que soit leur commune de résidence.**

Après débat, le Conseil municipal est donc invité à délibérer pour :

- Approuver les modifications apportées au règlement intérieur de l'élection du CMJ;

- Autoriser Le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le bordereau est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

La secrétaire,
Dany FOREST

Le Maire,
Jean-Philippe PERIES

Commune d'Arradon GOLFE DU MORBIHAN

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Arradon, le 10 novembre 2026, le Maire :
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.